

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2023-36 : Marché public de services _ Marché à procédure adaptée _ Organisation de l'Accueil de Loisirs Intercommunal Sans Hébergement « La Boite à Malices » pour les vacances de printemps, d'été et d'automne 2023 : Réalisation de l'animation et de la direction de l'ALSH « La Boite à Malices »

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

Vu les statuts de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan et notamment la définition de la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que le marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article 2123-1 du Code la commande Publique et que la date limite de réception des offres était arrêtée au lundi 20 mars 2023 à 16h00,

CONSIDERANT que le marché public de prestations de services comprenait la réalisation de l'animation et de la direction de l'ALSH « La Boite à Malices », pour les périodes suivantes :

- Vacances de printemps du mardi 11 au vendredi 21 avril 2023, au sein de l'école Emile Loubet de Grignan (26230),
- Vacances d'été du 10 juillet au 25 août 2023, au sein de l'école de Colonzelle (26230),
- Vacances d'automne du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023 au sein de l'école Emile Loubet de Grignan (26230),

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER le marché public de prestations de services relatif à l'organisation de l'accueil de loisirs « La Boite à Malices » : Réalisation de l'animation et de la direction, pour les périodes suivantes :

- Vacances de printemps du mardi 11 au vendredi 21 avril 2023, au sein de l'école Emile Loubet de Grignan (26230),
- Vacances d'été du 10 juillet au 25 août 2023, au sein de l'école de Colonzelle (26230),
- Vacances d'automne du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023 au sein de l'école Emile Loubet de Grignan (26230),

avec l'association IFAC, sise, 23 rue de la République à Marseille (13002), étant précisé que l'offre retenue s'établit pour un montant total maximal de 69 000 € TTC, par application du BPU, détaillé ci-après :

- Coût animateur diplômé/jour : 157 €
- Coût animateur stagiaire/jour : 142 €
- Coût directeur/jour : 256 €
- Coût unitaire goûters : 0,50 €
- Coût unitaire sortie/intervenant : 20 €

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à Mme la Préfète de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 3 avril 2023
Le Président,
Patrick ADRIEN

